

à trois ans de prison par le tribunal de Marseille et il purge sa peine à la maison centrale de Nîmes. Puis il est expulsé et conduit sur le territoire espagnol.

Il revient à Nice et retourne à Monte-Carlo pour jouer les derniers sous qui lui restent. Il est de nouveau réduit à la misère et pour se procurer de l'argent, remplit des reconnaissances en blanc du mont-de-piété de Nice, qu'il fait vendre dans cette ville et à Marseille.

Il est arrêté et conduit à Marseille où il est emprisonné à huit ans de prison et à la réclusion.

C'est là que, selon les affirmations du sieur Lopez, se placerait un incident des plus importants.

Le procureur de la République veut que Lopez endosse le passé d'un nommé Uzini. Uzini et Lopez ne seraient qu'un seul homme, d'après le dire d'un agent de la prison de Marseille.

Les pièces qui sont au dossier démentent toutefois cette assertion.

L'avocat de Lopez demande alors qu'il plaise au tribunal d'ordonner un supplément d'instruction. Le procureur s'y oppose et le tribunal rejette les conclusions de l'avocat, qui, aussitôt, déclare faire défaut.

Lopez interjette appel. La cour d'Alger rend aussi la version de Lopez. Cette version paraît confirmée par certaines pièces. Toutefois, il est répondu à cela que le passé d'Uzini a été attribué à Lopez, c'est que Lopez a été condamné à plusieurs reprises sous le nom d'Uzini. Il paraît pour l'instant résolu de certaines déclarations, entre autres de celles de M. Rogée, directeur central de la colonie d'Aniane (Hérault), de M. Michaut et Domergue, entrepreneurs, et du directeur de la maison centrale de Nîmes que non seulement Uzini et Lopez sont deux personnages différents, mais qu'ils ont séjourné en maison centrale chacun sous son véritable nom et pour son propre compte.

Dans ces conditions, dit M. Louis Martin, dans son rapport, et étant donné le doute que font naître les déclarations dont nous venons de parler, il peut sembler que la peine de huit ans de prison infligée à Lopez pour le second délit qu'il a commis à Nice est suffisamment sévère. Il y a lieu d'ailleurs de considérer que l'arrêt de la cour d'Alger, en date du 23 février 1895, n'est en réalité qu'une peine de plus de neuf ans que Lopez aura subie. Il nous semble dès lors, étant donné, nous le répétons, le doute que font naître les déclarations formelles émanées de M. Rogée, qu'il serait une bonne justice de faire grâce à Lopez de la moitié et de l'expulser de France, lui-même demandant à être reconduit sur le territoire portugais où il promet de finir ses jours auprès des parents qui lui restent.

La pétition a donc été renvoyée avec avis favorable au ministre de la Justice.

Mortels accidents de Mine

DEUX OUVRIERS TUES

Un accident mortel s'est produit samedi matin à 7 heures, à la fosse Saint-René, des mines d'Aniche, à Guesnain.

Un énorme bloc de charbon s'étant détaché du plafond d'une veine a littéralement broyé un malheureux mineur, Elévin Poulain, âgé de 25 ans, qui travaillait à cet endroit.

Le cadavre de la victime a été transporté à son domicile à Lévarede. Poulain était marié depuis peu et avait un jeune enfant.

Faut-il insister sur le désespoir de la jeune veuve ?

Le mineur Charles-Louis Déprez, âgé de 46 ans, était occupé dans la veine Cécile, de la fosse numéro 6 des mines de Courrières, située sur le territoire de Fouquières-lez-Lens.

Soudain, un craquement se fit entendre et, de la voûte, tomba un énorme bloc de pierre qui vint atteindre Déprez à la tête. Le malheureux ouvrier s'affaissa et fut relevé ayant le crâne fracturé.

La mort fut instantanée.

Le cambriolage de la rue Parrayon

A LILLE

Des titres retrouvés à La Madeleine

Dans notre numéro de vendredi, nous relatons un cambriolage qui avait été commis chez Mlle Hotaer, chaisières, 6, rue Parrayon, à Saint-Maurice, à qui on avait dérobé 130 francs en or et un certain nombre d'obligations dont elles n'avaient pu fixer elles-mêmes la valeur.

Les titres viennent d'être retrouvés dans des circonstances bizarres. Samedi matin, le homme de M. Emile Labaens marchand de bois à La Madeleine ne fut pas peu surpris en ouvrant la boîte aux lettres d'y trouver un paquet d'obligations du Chemin de fer du Nord, de la Ville de Bruxelles, qui portait en marge au crayon le nom d'Hotaer.

M. Labaens remit aussitôt la précieuse trouvaille de sa servante au commissaire de police de La Madeleine qui fit avertir immédiatement la Sûreté de Lille.

Dans ce rouleau, se trouvaient : 7 obligations de 500 francs du Chemin de fer du Nord et 15 obligations de 100 francs Ville de Bruxelles, le tout formant la somme assez rondelette de 5,000 francs.

Les premiers renseignements recueillis paraissent établir que ces titres proviennent du vol commis au préjudice de Mlle Hotaer. La façon anormale et plutôt singulière dont avaient procédé les cambrioleurs indiquant déjà que l'on n'était pas en présence de malfaiteurs professionnels. Il est donc très plausible qu'ils aient reculé devant la négociation des titres, toujours pleine de difficultés. D'autre part, les demoiselles Hotaer avaient, paraît-il, l'intention d'entrer au couvent et il se pourrait qu'entre cette décision et le vol dont elles ont été victimes, il y eût plus qu'une simple coïncidence.

LES GREVES

A Tourcoing

LA GRÈVE DES TAPISSEURS

On sait que pour justifier l'application du nouveau règlement d'intérieur qu'ils prétendent imposer à leurs ouvriers, les fabricants de tapis argumentent sans cesse qu'ils ne sont plus « libres et maîtres chez eux ».

Or, que fait-on de ces infortunés patrons, M. Jules Lorthiois, les seuls ?

Quand, après la tentative infructueuse du 1er avril, les tisserands en aménagement de l'usine Lorthiois-Laurent, les de lutter, firent savoir aux patrons leur intention de rentrer, M. Lorthiois émita de son personnel dix-sept ouvriers pour la plupart pères de famille et dont quelques-uns complétaient jusqu'à 15 ans et 20 ans de présence dans la maison.

Les congédiés furent donc obligés de faire comme manouvriers fortune bon cœur. Ils se disaient : « Bah ! on gagne du pain ailleurs que chez Lorthiois ! et ne désespèrent pas de se voir bientôt casés ».

Ils ne devaient pas tarder à reconnaître leur erreur.

Quelques-uns parvinrent bien à se faire embaucher. Mais deux ou trois jours après, soit leur origine connue, leurs nouveaux patrons, comme s'ils obéissaient à un mystérieux mot d'ordre, les congédiaient illico.

Quant à leurs camarades que ne favorisait pas cette chance éphémère, ils se voyaient et s'épuisaient encore à chercher du travail. Partout où ils se sont présentés, on leur a indiqué la porte, au simple énoncé de leurs noms.

Le Syndicat des tisserands, s'est à juste titre, ému de la chose. Il y a eu une sorte de boycottage, que des témoignages recueillis par les ouvriers sous le reste veus confirmer.

S'étonnait-on encore après cet exemple, que les tisserands ont juré de n'accepter aucune « coupe sans loi » dans leurs rangs ? — Non, n'est-ce pas !

Il faut mettre un terme à ces abominables exécutions.

Le meilleur moyen pour cela est de secourir précipitamment les tapisseurs, qui le méritent pleinement du reste.

LA GRÈVE DES MAÇONS

Un incident rue du Bus. — Six arrestations

La grève des maçons a donné lieu hier à plusieurs incidents.

Les grévistes étaient réunis à cette heure au nombre d'une soixantaine, à l'estaminet de l'« Etoile », siège du groupe anarchiste « Germinal », quand survint l'agent de sûreté Leman qui avait été chargé de remettre à plusieurs ouvriers un avis les priant de se rendre au commissariat central.

Leman était accompagné de l'agent Mathieu et des gardes Dumortier et Debuchy. Ces trois derniers étaient cependant restés à distance de l'estaminet, afin que leur démarche ne sentât pas de réprobation.

Parmi les ouvriers convoqués au commissariat, se trouvait un nommé Richard Trentesaux, 30 ans, né à Estaimpuis, Trentesaux était présent à l'« Etoile ». L'agent Leman avait reçu ordre de l'amener, en cas de refus de se rendre, de lui remettre la convocation. Aussitôt, il se vit entouré d'individus qui criaient à Trentesaux : « N'y va pas ! N'y va pas ! »

L'agent empoigna ce dernier et le conduisit sur la rue. Les grévistes y suivirent et le pressèrent, cherchant à lui faire lâcher son prisonnier.

Se croyant alors en danger, Leman sortit son revolver et en tira un coup en l'air.

Les manifestants, un moment effrayés, reculèrent, mais pour revenir bientôt à la charge. Ce que voyant, l'agent de sûreté Leman déchargea, une nouvelle fois son arme, toujours en l'air, heureusement.

Les gardes Dumortier, Debuchy et Mathieu coururent au secours de leur collègue et firent monter dans le véhicule les manifestants.

L'arrivée en voiture de nouveaux agents, mit fin à la scène. Cinq manifestants furent

appréhendés et conduits à la permanence centrale, outre Richard Trentesaux. Ce sont les nommés Léon Demynck, 19 ans, manouvreur, né et domicilié à Neuville ; Paul Vandendriessche, 17 ans, né à Reckem ; Charles Allard, 20 ans, teinturier ; Charles Burelle, 17 ans, et Callange Florent, 25 ans.

Sur les cinq prisonniers, trois sont sujets belges. Tous ont été écroués au Dépôt, pour être soumis à l'instruction. M. Michau, commissaire du 3e arrondissement a été chargé de l'enquête.

Deux dépôts pour les grévistes eux-mêmes ces incidents tumultueux. La violence n'aboutit à rien. Les manœuvres de maçons agiraient pour le mieux de leurs intérêts en se pénétrant de ce bon conseil.

A Frévent

Tout d'un coup vers deux heures de l'après-midi, 108 ouvriers du tissage de Rollopot se soulevèrent en grève, réclamant une augmentation de salaire. Les ouvriers employés aux petits métiers sont les principaux réclameurs.

Un certain nombre d'ouvriers avaient le matin demandé leur compte.

Un scandale à la mairie de Fourmies

« Conditionnellement ». — L'oncle et le neveu.

« Messieurs, j'accepte conditionnellement. C'est par ces quatre mots que M. Delval, maire de Fourmies, remerciait les membres du Conseil municipal, en prenant le fauteuil de la présidence, le jour de l'élection de la municipalité.

Le départ de conseillers, novices en matière d'administration communale, n'attachait aucune importance à ce « conditionnellement ».

M. Delval cependant se comprenait et savait ce qu'il voulait dire. Il savait qu'il n'y avait pas de droit, alors que son neveu est receveur municipal.

L'article 18 du Règlement général sur la Comptabilité publique (décret du 31 mai 1862) fixe « les incompatibilités spéciales relatives à chaque nature de fonctions ». Il confirme l'article 123 de l'instruction générale du 20 juin 1859 sur le service et la comptabilité des receveurs généraux et particuliers des finances, des percepteurs, receveurs municipaux, etc., et dont voici un extrait :

« Il y a incompatibilité entre deux emplois lorsque le titulaire de l'un d'eux est tenu d'exercer une surveillance médiate ou immédiate sur la gestion du titulaire de l'autre emploi ».

« En conséquence, les percepteurs receveurs de communes et d'établissements de bienfaisance, ne peuvent cumuler avec « leurs fonctions celle de maire ou d'adjoint, « etc. ».

« Les parents ou alliés, jusqu'au degré de « cousin germain inclusivement, ne peuvent « être chargés de fonctions dans lesquelles « ils sont tenus d'exercer l'un sur l'autre « une surveillance médiate ou immédiate... »

M. Delval, maire de Fourmies, oncle de M. Rogée, receveur municipal, n'était pas sans savoir qu'il se trouvait dans une situation irrégulière, lorsqu'il acceptait « conditionnellement » la place de maire.

Depuis un mois et demi qu'il est à la mairie, il a signé des mandats de paiement, des pièces de comptabilité, qu'il ne pouvait pas signer régulièrement.

Si un maire socialiste en avait fait autant, qu'entendrait-il ?

M. Delval est-il au-dessus de la loi ? Pas plus qu'un autre, sans doute.

Il n'a alors qu'à s'y soumettre ou se démettre !

Et il ne peut ici se soumettre, sans se démettre !

LES ELECTIONS CANTONALES

Appelée, il y a deux mois, à nommer ses représentants dans les conseils municipaux, la classe ouvrière a obtenu, grâce à son union et à sa conception de dévouement des partis, une éclatante victoire qui place la région denaisienne au premier rang dans l'arrondissement de Valenciennes.

Aujourd'hui encore, nous faisons appel à l'énergie de nos camarades, à leur dévouement de citoyens voulant assurer à tout prix leur droit au travail affranchi de toute exploitation, son droit imprescriptible à l'existence.

Dans un mois aura lieu l'élection au Conseil général pour le canton de Denain. Voilà quelques années encore, les fonctions de conseiller général ou d'arrondissement étaient exclusivement remplies par des hommes pris dans la classe privilégiée, n'ayant aucun souci des réformes en faveur des travailleurs des champs et de l'industrie. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Les ouvriers se désintéressent plus des élections cantonales. Ils marchent à ce scrutin comme à celui des élections législatives ou municipales, leur volonté étant de conquérir tous les pouvoirs publics pour ne rien laisser à la bourgeoisie.

La tâche d'un conseiller général est d'un grand poids dans les affaires de la commune, du canton et même du département.

Le Conseil général est à la fois détenteur du pouvoir exécutif, représentant du département et contrôleur des communes. Il procède à la répartition des impôts dans chaque arrondissement, il décide les emprunts, la construction des routes et des établissements publics, il délibère sur tous les intérêts du département et vote son budget.

de boue. Ses yeux cernés, sa face émaciée, son regard enfoncé, sa maigre, sa barbe à moitié poussée, lui donnaient l'aspect d'un fantôme. Se soulevant à peine, il fit un pas en avant et tendit les bras vers Tancrède qui, jetant tout à coup son épée écria :

— Mon frère ! mon frère ! c'est Godefroy.

Et il s'élança vers le nouveau venu que deux ou trois jours avaient si terriblement changé. Mais avant qu'il eût pu le rejoindre, Godefroy de Main-Hardy tomba évanoui dans les bras du commandant. On juge de l'émotion, de la joie qui s'emparèrent des cinq personnages qui venaient d'assister à cette entrée imprévue et mystérieuse. On faillit presque oublier le malheureux Godefroy pour échanger des paroles de contentement et de bonheur.

— Messieurs ! Messieurs ! disait cependant le commandant, homme pratique, vous vous réjouirez une autre fois. Mais M. de Main-Hardy est fort mal en point et il faut le secourir.

Ces paroles ramenant un instant le silence.

— Que quelqu'un aille chercher du vinaigre, reprit M. de Main-Hardy.

On s'empressa, on frota le temple du jeune homme, chacun voulut donner des soins au malheureux. Bref, au bout de quelques instants, Godefroy était assis sur une chaise longue. On lui faisait avaler un cordial puissant qui ramena les couleurs à ses joues, et chacun s'empressa de l'interroger.

— Boire ! donnez-moi à boire ! dit-il. Quelle torture je viens de souffrir ! à boire ! On lui apporta un grand verre plein de vin.

Docilement ! docilement, dit M. de Main-Hardy. Depuis combien de temps n'avez-vous bu, monsieur de Main-Hardy ?

— Depuis trois jours, parbleu !

Comme contrôleur des finances, il statue sur les demandes en matière d'octroi, fixe chaque année le maximum des centimes extraordinaires que les conseils municipaux sont autorisés à voter ; il préside l'ouverture, le redressement ou la largeur des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun. Il émet des avis et exprime des vœux. Et c'est de ces avis et de ces vœux que sort généralement la ligne de conduite politique d'un gouvernement. C'est ainsi qu'au sujet des congrégations parasitaires, pour la loi militaire de deux ans, l'impôt sur le revenu, etc., etc., les Conseils généraux sincèrement républicains ont donné, dans chacune de leurs sessions, des encouragements au gouvernement.

Le rapport exposé dit combien il est utile, dans l'intérêt de tous, de donner les fonctions de conseiller général et d'arrondissement à des hommes ayant des idées de progrès et une conviction inébranlable affirmée par de longues années d'existence et de lutte parmi la classe ouvrière.

SELLE, Maire-Conseiller général.

L'ACTUALITÉ

L'EAU DE MER ET LE TRANSFORMISME

Si l'on en croit les géologues et les biologistes, l'onde amère fut notre « premier berceau » ; métaphore hardie qu'il faut entendre dans ce sens que nous descendons d'organismes primitifs vivants au sein des mers. Nos ancêtres, les ancêtres des mammifères actuels dont nous constituons la plus intéressante espèce, étaient des « animaux marins », ou, si l'on veut, des reptiles plus ou moins amphibies, qui avaient conquis la cote de Neptune.

Ainsi en a décidé la doctrine transformiste. De cette existence ancestrale en liquide salé, de ce long « aquatisme » océanique, il a dû nous rester quelque chose, à nous et à nos voisins dans l'échelle animale ; les cellules qui composent nos tissus ont dû garder de cette imprégnation séculaire de l'eau de mer une tournure physiologique spéciale, qui les porte à désirer à maintenir autant que possible autour d'elles ce milieu original, particulièrement favorable à leur développement et à leur activité.

Le point de vue n'est pas banal ; c'est un savant, M. Quinton, qui vient de le mettre en lumière, avec expériences à l'appui.

M. Quinton a procédé par injections d'eau de mer pratiquées sur des chiens, injections appelées pompes, qui arrivaient à transformer le milieu vital naturel en une « mer intérieure » artificielle. Et non seulement la vie n'a pas été entravée par ces irrigations, mais encore il semble qu'elle s'en soit trouvée stimulée. Une des bêtes en expérience a été saignée à blanc, sans aucune précaution antiseptique ou autre, de façon à réaliser les conditions les moins heureuses, et les injections d'eau de mer, loin d'empoisonner le toutou, l'ont réconforté et remis sur pattes ; son sang a été riche en globules rouges, sa température est restée normale, et les microbes n'ont pu tenter une attaque sérieuse.

On sait que le sang des êtres supérieurs contient, outre les globules rouges, certains « globules blancs », qui sont de véritables organismes pompes, doués de vie individuelle et de mouvements propres. M. Quinton a pris ces délicats globules, et les a soumis à l'eau de mer ; ils ont vécu comme dans le sang, avec toutes les apparences de la santé normale. L'épreuve est péremptoire.

« Notre sang est « salé », la chose est bien connue ; sa formule chimique comporte indubitablement un peu de sel marin. Le goût du sel a survécu en nous. — Souvenir manifeste de nos vies antérieures passées dans l'eau... »

« Quand nous sommes animés par quelque terrible choc morbide, par une hémorragie rebelle, on nous injecte ce que les médecins appellent pompes, c'est-à-dire du sang artificiel ; mais qui n'est qu'une eau « salée », et cette eau salée nous ragailardit ; nos cellules malades, baignées par un liquide qui leur rappelle le bon milieu des anciens temps, se reconforment à l'existence... »

LA FÊTE DU SOLEIL

La fête du soleil, dont le célèbre astronome Camille Flammarion avait eu l'heureuse idée, vient d'être célébrée, à l'occasion du solstice d'été, au sommet de la tour Eiffel.

La Fête du Soleil ! Quel éblouissement dans ce titre magique ! On pense à la splendeur de nos champs couverts de moissons dorées, à des jardins pleins de fleurs, aux couleurs éclatantes des fruits, à des ruisseaux de feu dans le ciel nu.

C'est toute la joie de l'été, et c'est aussi le souvenir, dont nos imaginations sont éprises, des danses, des cortèges, des pompes de toutes sortes, qui solennisaient autrefois le retour de la lumière et glorifiaient la vie, dans la saison de son plus riche épanouissement.

Il ne s'agit pas de restaurer les cérémonies de collés abolis. Nous aurions à nous faire violence pour traîner aujourd'hui les robes à queue d'un dieu. Étonnamment religieux de l'humanité primitive a fait place à la curiosité réfléchie et méthodique de la science moderne. C'est donc une fête de la science que M. Camille Flammarion engage la Société astronomique de France à donner cette année, sur les trois plateformes de la tour Eiffel, dans la nuit du 21

au 22 juin. Mais il n'y a pas d'absurdité cependant à la résoudre comme la forme dernière de ce sentiment de vénération et d'effroi mystérieux qui, d'abord, a prosterné les hommes devant les grandes forces de la nature.

Toutes les religions ont connu le culte du Soleil, toutes les mythologies ont eu leurs dieux solaires. Dans l'Inde, c'est Sauria. En Grèce et à Rome, c'est Hélios ou Apollon, qui finit par s'identifier avec lui, Zeus, Mars, Vulcan lui-même. En Egypte, on sait quelle importance avait dans le dogme la théorie de la flamme-vie, qui, après la mort de l'individu, monte se régénérer dans le soleil et en redescend ensuite pour de nouvelles incorporations. Dans la mythologie scandinave, tous les dieux sont solaires. Ils représentent tous la lumière et la chaleur au face des démons qui personnifient les ténèbres et le froid. Il n'y a pas un peuple qui n'ait adoré sous des formes multiples le Soleil, principe de vie, dispensateur de la lumière, régulateur des saisons.

Le culte du Soleil, qui a pris dans toutes les civilisations une si grande importance, est-il le culte le plus ancien ou bien n'est-il qu'un développement particulier du culte du feu, dans lequel il faudrait voir la première manifestation du sentiment religieux ?

Cette dernière opinion est celle de M. de Montau, le distingué conservateur du musée Guimet. Il fait remarquer, avec beaucoup de sens, que le feu, bien plus tôt que le soleil, a dû attirer la vénération et la reconnaissance des hommes qui s'en servaient déjà pour les besoins de la vie journalière, alors qu'ils étaient dans un état de sauvagerie voisine de l'animalité et qu'ils ne s'employaient pas encore à des travaux agricoles.

— R n'en est pas moins vrai, a-t-il dit, que le culte du Soleil a, dans une période plus récente, pris le pas sur son devancier. Il avait pénétré si profondément dans le monde païen que le christianisme n'a pu se faire accepter qu'en adoptant, dans les Rogations et les feux de la Saint-Jean dérivés d'anciennes fêtes païennes. Pâques, c'est la célébration du printemps nouveau, de la résurrection du Soleil. Remarque enfin la légende fixe, la naissance du Christ au 25 décembre, date qui coïncide avec le solstice d'hiver, avec le moment où le soleil recommence à croître... »

Dernière

Heure

LA GUERRE

Russo-Japonaise

LES JAPONAIS A LIAO-YANG

Londres, 25 juin. — Suivant une dépêche de Shanghai au « Morning Post », en date du 24 juin, deux divisions japonaises auraient atteint Liao-Yang.

UN ESCADRON JAPONAIS DETRUIT

Petersbourg, 25 juin. — L'armée japonaise venant du sud est arrivée à 14 verstes de Kin-Tchéou. Un escadron ennemi est tombé dans une embuscade et a été complètement détruit par les avant-postes russes. Ceux-ci ont, d'autre part, arrêté la marche du général Kuroki à Siandiaou, sur la route de Siou-Yen à Kai-Tchéou.

(Celle information n'a aucun caractère officiel et mérite confirmation.)

UN SUCCES JAPONAIS

Paris, 25 juin. — La légation japonaise communique une dépêche de Tokio, 25 juin, disant : « On mande du quartier général de Takou Chan : Notre détachement surpris le 23, au point du jour, un escadron de cavaliers russes, à dix milles au nord-ouest de Sanca-Okou, sur la route de Tachikou et le mit en déroute. Nous avons en plus occupé les hauteurs au nord de San-ao d'où nous délogerions l'ennemi qui laissa 60 morts sur le terrain. »

CONGRES DES POUDRIERES

Paris, 25 juin. — Le Congrès des ouvriers des poudreries de France, qui s'est ouvert ce matin à la Bourse du Travail, a étudié, dans l'après-midi, la question des licenciements.

M. Lamothe, de Sedan, a annoncé qu'il avait reçu du ministre de la guerre l'assurance qu'il n'y aurait pas de licenciements en 1904. A cette occasion, plusieurs congressistes ont fait remarquer que la journée de neuf heures avait été approuvée par le ministre dans certains établissements. Il a été décidé que le Congrès reviendra sur cette question pour proposer une solution.

LE MILLION DES CHARTREUX

Paris, 25 juin. — Puisque les Chartreux se refusent à venir déposer et se contentent de lâches accusations sans pouvoir les prouver, sans même oser venir les affirmer devant la commission d'enquête, celle-ci a eu plus qu'à clore ses travaux.

C'est, dit-on, M. Dérivé-Degardes, qui sera nommé rapporteur. Le rapport qu'il contiendra toutes les dépositions faites devant la commission sera, nous affirmons, assez court.

De son côté, M. André, juge d'instruction, a reçu aujourd'hui une déposition de M. Chabert.

M. Chabert était assisté de son avocat, M. Maurice Bernhart.

DEROBADE DES CHARTREUX

Le président de la commission d'enquête vient de recevoir de M. Pichal, député de l'Isère, qui, ainsi qu'on le sait, s'est rendu à Figeac, un télégramme annonçant que, malgré tous ses efforts, il n'avait pu décider le supérieur des Chartreux à venir déposer devant la commission.

Il annonce également qu'il est porteur d'une nouvelle lettre des Chartreux.

On sait d'avance ce que contient cette lettre : rien, sinon des mensonges et de fausses insinuations.

Donc, on peut considérer comme terminé le rôle de la commission.

— Roland aussi a été enlevé, mais d'une autre façon, répondit Clovis. Il a couru de grands dangers et, Dieu merci, le voilà sain et sauf. Mais tu ne s'agit pas de lui. On te dira tout, quand tu nous auras conté ton histoire.

— Donc, je partis pour Bègles avec mon guide qui avait une vilaine figure, mais, préoccupé du danger que courait le colonel, je ne m'en inquiétai pas.

— Vous si prudent, dit Robert de Cézac, et après tout ce qui venait d'arriver.

— Oui, que voulez-vous. Notre cocher ne voulait pas aller plus loin que la rue Gratie-Cap, peut-être était-il payé pour cela et nous dûmes continuer notre route à pied par une route que mon compagnon me dit être la seule à suivre. Après avoir marché vingt ou vingt-cinq minutes, nous nous engageâmes dans une ruelle étroite et sombre, rigoureusement bordée de murailles de vingt pieds de haut au moins. Je commençais à sentir l'angoisse et me garantissais d'être habillé qu'il devait y avoir, pour aller à Bègles, un chemin plus large et moins mystérieux. Quoiqu'il fût très noir je distinguai, chez mon homme, certaines allures qui me donnaient à penser. A chaque coin de mur, il s'arrêtait brusquement. Je n'hésitai pas. Un moment même où il toussait d'une façon qui me sembla beaucoup trop significative, d'autant qu'il n'avait pas paru enrhumé jusque-là, je sautai sur lui et le terrassai.

— Enfin je vous reconnais là, dit Robert de Cézac.

— Surpris par ma brusque attaque, l'homme qui ne s'attendait sans doute pas à trouver un adversaire aussi vigoureux, se laissa démanier sans mot dire et je lui attachai les mains derrière le dos, puis je le fis revenir sur belle. Revenu sur une route moins obscure, je payai d'audace et je lui dis : On

ne va pas à Birambis par là, mais bien par ici et vous allez m'y accompagner sans broncher. Au moindre signal que vous ferez, je vous brûle la cervelle. Cela dit, je lui mis un pistolet sous le nez et il me répondit : — Je ne sais pas ce que je vous ai fait pour me traiter comme ça. On ne peut aller à Birambis par les deux chemins.

— Eh bien, moi, je choisis celui-ci, m'écriai-je. Je n'avais pas fini cette phrase que je me sentis saisi par cinq ou six hommes qui s'étaient approchés de moi sans que j'observai que j'étais entouré. Ils me firent passer par une porte et me firent entrer dans une chambre où j'étais assis sur une chaise. On me dit que j'étais à Bègles et que j'étais à la garde de Dieu.

— Tu aurais mieux fait de prendre la fuite, dit Clovis. Agile comme tu l'es, tu ne serais pas tombé dans les mains de ces hommes. — Prendre la fuite ! répliqua Godefroy, allons donc ! un Main-Hardy, ce n'est pas possible.

— C'est-à-dire prudent, dit le colonel et il y a des circonstances où il faut savoir se replier. Mais veuillez vous arrêter un moment. Vous êtes terriblement fatigué, et ce récit n'est pas fait pour aggraver votre fatigue.

LA JUIVE

DU

Château-Trompette

par PONSON DU TERRAIL

TROISIEME PARTIE

XIV

Un rassuré

— Attendez. Les bandits qui nous avaient vu venir et qui ne sont pas assez bêtes pour n'avoir pas prévu le cas, se sont sauvés en rampant dans la bryère et ils ont pu faire une demi-heure avant que nous ayons gagné leur maison.

— Oui, mais,